

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92190 MEUDON

Bulletin n° 30

2 Francs

1976 - N° 1



Dessin Henri ALBERT

LE CHÈNE DU PAVÉ DES GARDES

Réunion du Conseil du 31 Mars 1976

chez Monsieur Guillaud, Président

Présents :

Mmes Giry-Gouret, Goubelin, Peltier ;

MM. Ader, Bégue, Chevalier, Clouzeau, Cossé, de Gonneville, Huré, Jantzen, Julien-Laferrière, Olivier-Lacamp, Rémon, Roux-Devillas, Tortrat, de Traverse, Watine.

Excusés :

Mlles Auboyer, Mauriange ;

MM. Albert, Blaizot, Général Brunet, Coup de Fréjac, Courchinoux, Graff, Guislain, Lesage, Colonel Moraine, Rimsky, Sabatier, Susse.

I. - Recrutement

M. Guillaud met l'accent sur l'importance du recrutement. Il est absolument indispensable de maintenir, au moins, le nombre de nos adhérents et nous ne sommes pas certains de pouvoir le faire.

On pourrait penser que les effectifs n'ont qu'une importance secondaire, le travail efficace n'étant réellement effectué que par quelques personnes ; mais le nombre d'adhérents est une donnée importante.

Si ce nombre est élevé la pression qu'il permet d'exercer est plus forte, de plus c'est un encouragement pour le Conseil de direction qui se sent beaucoup plus motivé.

Il faut constater que les 3 500 tracts de propagande qui ont été

distribués et qui faisaient état en particulier des résultats que nous avons obtenus, ainsi que de nos projets d'avenir, ont eu un rendement très faible.

Il ne suffit pas de distribuer des tracts, en fait bien peu de gens les lisent, d'autant que les Meudonnais en reçoivent beaucoup. Ils les mettent au panier.

Il est nécessaire, pour obtenir une adhésion, d'établir des contacts directs et de persuader ses amis et ses connaissances. Cela est d'autant plus facile que le Comité a obtenu des résultats importants que l'on ne saurait mettre en doute.

Tous les membres du Conseil, ainsi que les animateurs de quar-

tiers devraient, avant les vacances, obtenir, pour chacun d'eux, plusieurs adhésions.

Il faut aussi constater que certains quartiers de Meudon sont très mal représentés au Comité, il y a là, à l'évidence, une pénétration directe insuffisante.

Nous nous sommes très peu implantés à Meudon-la-Forêt. Cela est dû en partie, à l'effort insuffisant que nous y avons accompli. Cette situation va changer, car nous avons décidé de nous occuper tout spécialement de Meudon-la-Forêt.

Nous comptons donc sur le dévouement de tous pour obtenir de nouvelles adhésions.

II. - Nomination d'un Vice-Président

M. Coup de Fréjac, pour des raisons de travail, a demandé à être relevé de ses fonctions de Vice-Président.

M. Guillaud souhaite que, pour le moment, le poste ne soit pas pourvu.

Le Conseil est d'accord.

III. - Préparation de l'Assemblée Générale

M. Guillaud fait part des difficultés que soulève le choix d'un très bon conférencier. D'autre part, il n'est pas certain que ce soit là la bonne formule.

Après discussion il est convenu qu'un essai sera tenté cette année

et que l'Assemblée Générale sera uniquement consacrée à l'exposé détaillé des activités et à la discussion.

En raison du temps pris par la conférence il n'avait pratiquement jamais été possible de faire un

exposé suffisamment complet de nos activités et des résultats obtenus. D'autant plus qu'il est nécessaire, de temps à autre, pour donner une vue d'ensemble, de présenter un véritable historique de telle ou telle question.

IV. - La Grande Perspective

Le Comité a commencé à effectuer des démarches importantes sur la grande perspective. Des indications

plus détaillées seront données à notre Assemblée Générale.

V. - Commission des Espaces Verts

Réunion du 10 février 1976, chez M. Roux-Devillas.

Présents :

Mmes Ader, Cohen-Scali, Guézennec et Peltier.

MM. Ader, Cohen-Scali, Guillaud, Julien-Laferrière, Mercier, Ménard, Roux-Devillas.

M. Roux-Devillas est heureux de saluer la présence, pour la première fois à une réunion de la commission, de M. Jean Ménard, représentant le quartier du Val où il collaborera avec M. Lefèvre.

1° Fleurir Meudon

Mme Guézennec annonce la constitution de la nouvelle association des « Amis des Fleurs et Jardins de Meudon ». Elle a pour principal but de susciter, d'encourager et de développer l'amour des fleurs et des arbres et de contribuer ainsi à l'embellissement de la ville de Meudon, et à l'amélioration du cadre de vie.

Un programme de promenades commentées et de conférences a déjà été établi pour le premier semestre 1976. Un atelier d'art floral sera créé prochainement. Plus de 70 Meudonnais ont déjà adhéré à cette nouvelle association.

2° Travaux prévus par la Mairie ou en cours de réalisation.

M. Mercier, directeur général des services techniques de la Mairie fait part de l'effort de la municipalité pour développer les espaces verts et fleuris dans la ville.

Un cèdre âgé de 28 ans, et de 10 m de haut vient d'être planté au pied de la grande terrasse rue des Sablons pour remplacer un grand cèdre qui venait de mourir.

Répondant à une question de M. Cohen-Scali, M. Mercier fait le point des travaux prévus à Meudon-la-Forêt, les carrefours de Lattre et de Gaulle sont en cours d'aménagement avec création de pelouses et massifs de fleurs. En dehors des ronds-points, les espaces publics de

Meudon-la-Forêt sont de très faible importance par rapport à Meudon-Ville. Il faut donc compter sur les initiatives privées pour y assurer le développement des plantations d'arbres et de fleurs.

M. Guillaud souligne l'importance des problèmes posés par Meudon-la-Forêt et propose qu'une prochaine séance du Comité de Sauvegarde y ait lieu sur place.

M. et Mme Cohen-Scali acceptent d'assurer l'organisation de cette réunion.

M. Julien-Laferrière demande si les emplacements prévus pour parking devant les nouveaux bâtiments construits route des Gardes à la hauteur du boulevard Anatole-France ne permettraient pas de supprimer le stationnement des autos devant la gare du Bas-Meudon pour y aménager un jardin.

M. Mercier considère que ce projet n'est malheureusement pas réalisable bien que le terrain devant la gare soit propriété de la ville de Meudon car il n'y aurait pas au total suffisamment de place de parking. M. Guillaud estime qu'une étude précise doit être faite à ce sujet, car il s'agit d'un projet dont la réalisation est hautement souhaitable.

Aménagement de l'Avenue Galliéni

M. Mercier rappelle que le plan proposé par le Comité de Sauvegarde des Sites a été approuvé par les services de l'Équipement... Mais le problème du stationnement des voitures n'a pas été résolu.

Il serait nécessaire que le public puisse disposer des 65 places du parking des Médecins. Jusqu'à main-

Excusés :

MM. Cossé, Graff, Jantzen, Poilevey, Colonel Moraine, Rémon, Susse, Tortrat.

Absents :

MM. Clouzeau, Lefèvre.

tenant la ville n'a pu obtenir l'accord des propriétaires du parking ce qui pour le moment bloque la réalisation des travaux de l'Avenue Galliéni.

Affichage et Publicité

M. Roux-Devillas donne la parole à M. Gérard Ader. Celui-ci fait l'historique de la lutte contre la publicité abusive à Meudon entamée dès 1972. Après avoir fait un recensement détaillé des panneaux publicitaires accompagné d'une importante documentation, le Comité de Sauvegarde a remis à M. le Maire de Meudon un cahier de doléances en janvier 1975.

Depuis cette date, précise M. Julien-Laferrière, est intervenu un vœu de l'amicale des maires de la banlieue Ouest de Paris, demandant une réglementation nouvelle de la publicité, vœu allant exactement dans le sens de notre action. Tout en approuvant nos démarches, M. Mercier regrette qu'il n'existe pas un permis d'afficher, comme il existe un permis de construire. Actuellement les maires ne disposent que d'armes qui permettent d'agir *a posteriori* alors qu'ils devraient pouvoir agir *a priori*.

M. Ader fait remarquer que les règlements de 1939, 1943 et 1973, établissant un périmètre d'affichage à Meudon n'ont jamais été appliqués alors qu'ils interdisent l'affichage publicitaire dans la quasi totalité de la commune. L'arrêté de 1967 inscrivait la plus grande partie de Meudon à l'inventaire des sites n'a pas non plus été respecté, souligne M. Julien-Laferrière.

M. Guillaud constate que nous disposons maintenant de toutes les armes nécessaires pour obtenir la suppression de tous les panneaux publicitaires.

M. Mercier lui répond que ce sont les services préfectoraux qui sont compétents pour lutter contre l'affichage abusif. Ils pourraient agir en 2 temps :

— Dans un premier temps, ils enverraient une lettre aux propriétaires et aux agences de publicité en infraction, en les prévenant que le contrat en cours ne pourra en aucun cas être renouvelé.

— Dans un deuxième temps, une mise en demeure serait adressée aux responsables et en cas de renouvellement illicite des contrats les pan-

neaux publicitaires seraient enlevés par la force publique.

M. Mercier rappelle enfin que l'Administration vient de gagner le procès engagé contre les publicités abusives de l'Avenue de Paris à Versailles. C'est une jurisprudence qui vient à l'appui de notre action.

VI. - Route des Gardes

Les permis de construire sur les propriétés riveraines de la route des Gardes sont actuellement instruits avec un alignement de sauvegarde de 20 mètres, alors que l'alignement prévu sur le P.O.S. de la Mairie est de 16 mètres.

Nous avons signalé cette situation lors d'une visite que nous avons rendue à l'Équipement. Ce dernier s'est montré très réticent, l'alignement à 16 mètres n'a pas encore fait l'objet d'une étude; nous avons insisté pour que celle-ci soit entreprise.

Il nous a encore été précisé, qu'aucun élargissement n'était prévu et que des plantations seraient effectuées sur les terrains cédés au domaine public en application des clauses des permis de construire.

VII. - P.O.S. et Règlement d'Urbanisme

D'après les renseignements que nous avons obtenu, le P.O.S. ne peut encore être mis à l'enquête publique car le Groupe de travail préfectoral,

auquel il est soumis, ne l'a pas encore étudié complètement.

Afin d'éviter des redites, les commentaires sur le P.O.S. sont donnés

dans le rapport d'activité présenté à l'Assemblée Générale. Il en est de même pour le règlement d'urbanisme.

VIII. - Plan de Circulation

Nous nous sommes informés à l'Équipement sur l'état d'avancement du plan de circulation voté par le Conseil municipal.

Il est actuellement retardé par suite de la demande d'aménagement d'un carrefour situé sur Clamart et parce qu'il n'est pas possible,

administrativement, de dissocier Meudon de Meudon-la-Forêt.

Nous nous entretiendrons de ce problème avec le Maire.

IX. - Questions Diverses

Deux réunions d'études sont prévues au Val et à Meudon-la-Forêt.

La séance est levée à 23 h 30.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est tenue le 28 avril 1975, à partir de 20 h 45, dans la salle de conférences de la Mairie de Meudon.

En ouvrant la séance M. Guillaud indique que cette année le Comité a innové en renonçant à la conférence traditionnelle donnée par une personne de grande qualité, afin de consacrer plus de temps à l'exposé de l'action du Comité sur les problèmes intéressant Meudon et à la discussion.

Il s'agit d'un essai, le cycle habituel des conférences pourrait éventuellement être repris. Mais M. Guillaud se félicite de l'assistance relativement nombreuse, qui traduit

l'intérêt des Meudonnais, y compris ceux de Meudon-la-Forêt, pour les activités du Comité.

M. Guillaud propose aux suffrages, pour leur entrée dans le Conseil, de MM. Piéri et Rémon. M. Piéri, Docteur ès Sciences, dont les activités professionnelles s'exercent à la Société Matra est responsable du rugby à Meudon, il connaît bien les jeunes et à ce titre il nous sera très précieux. M. Rémon, avec dévouement et compétence joue déjà le rôle de secrétaire général adjoint. Ces deux personnalités prendraient les places qu'occupaient MM. Odier décédé et Blaizot auquel des charges multiples et de nouvelles grandes responsabilités ne permettent plus

d'accorder au Comité un temps suffisant; mais M. Blaizot nous a promis son aide précieuse quand nous en aurons besoin. Le vote est acquis à l'unanimité.

Les membres sortants du Conseil : Mme Peltier; Mlles Auboyer et Mauriange; MM. Ader, Graff, Guislain, Julien-Laferrière, Olivier-Lacamps, Rimsky, Susse, Tortrat sont renouvelés pour trois ans dans leur fonction, à l'unanimité.

M. Guillaud donne ensuite la parole à M. de Gonnevillle, trésorier, qui présente le compte de l'exercice 1975.

COMPTES DE L'EXERCICE 1975

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Cotisations	Bulletins 27 - 28 - 29
Publicité	Tract L I S
Vente bulletins	Secrétariat
Visite Montalais	Assemblée générale
Subvention communale ..	Associations
Dons	Livre sur Meudon
Soirée orangerie	Soirée orangerie
Livre sur Meudon	
	<i>Total</i>
<i>Total</i>	En caisse le 31-12-1975
En caisse le 1 ^{er} -01-1975	
	<i>Total</i>

Ce rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à M. de Gonnevillle.

M. Guillaud ajoute quelques commentaires: les cotisations de 1975 et même 1974 rentrent très mal. Le Comité, compte tenu des difficultés de trésorerie, ne fera paraître en 1976 que deux bulletins au lieu de 3. C'est pourquoi il lance un appel pressant pour que les membres du Comité s'acquittent rapidement des cotisations en retard. Il y va de la

bonne marche et de la vie même de notre Comité.

Nous avons fait cette année un effort de propagande très important pour augmenter le nombre de nos membres. Nous avons distribué 3 500 tracts. Les résultats ont confirmé ce que nous redoutions, c'est que le tract glissé dans une boîte aux lettres n'a pas beaucoup d'effet. Les Meudonnais sont sollicités par de nombreuses Associations. Il est

donc nécessaire d'établir des contacts personnels et de convaincre. Aussi nous insistons beaucoup auprès de nos membres, qui sont conscients de notre utilité, pour qu'ils nous aident à recruter de nouveaux adhérents. Il est nécessaire, ce qui est évident, que plus nous serons nombreux plus nous aurons d'efficacité. Nous espérons donc le soutien de tous.

M. Guillaud donne alors lecture du rapport d'activité.



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 027-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

imprimerie m. cognée

93, rue henri-barbusse

meudon - 027-27-22

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

I. - L.I.S.

Depuis notre dernière Assemblée Générale de 1975, un vote capital a eu lieu, celui de l'abandon de la L.I.S. par notre Conseil Général. Il a marqué l'aboutissement d'une campagne menée avec vigueur et sans relâche par notre Comité depuis 1972. Il est bon de le rappeler, quoique ce vote soit intervenu depuis un an et qu'il en ait été fait largement mention dans nos Bulletins.

Bien sûr le Comité des Sites ne revendique pas pour lui seul un tel succès.

Il a tout d'abord été encouragé dans son action par l'adhésion massive d'un grand nombre de Meudonnais. Il a recueilli plus de 8 000 signatures en deux pétitions. Il est vrai que la Rocade aurait compromis l'avenir de Meudon en le mutilant.

Nos élus locaux, MM. Claude Labbé, Henry Wolf et Gilbert Gauer, avec lesquels nous avons été en étroite collaboration, ont été parfaitement conscients des dangers de la Rocade et c'est grâce à leur action que l'abandon a été finalement obtenu.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui d'un compte rendu de mandat, le Comité des Sites n'a pas à se montrer trop modeste ; il considère qu'il a été le fer de lance de la lutte menée contre la Rocade.

Une question se pose : Sommes-nous maintenant à l'abri d'une Rocade, sous quelque tracé que ce soit ?

Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il n'y aura plus de projet pouvant

porter atteinte à Meudon, mais les dangers nous paraissent faibles. Le vote d'un nouveau projet par le Conseil Général est hautement improbable.

Aussi le Comité, qui surveille de très près le réseau routier de notre ville et de notre région, ne tient pas à mobiliser d'une façon permanente les Meudonnais sur ce sujet.

Si un danger se précisait, il serait alors temps de reprendre notre politique d'information, de participation avec la population et d'action auprès des autorités responsables.

La Rocade, pour nous et pour le moment, a laissé la place à d'autres activités.

II. - Plan d'Occupation des Sols

Je rappellerai très rapidement l'évolution de la question depuis l'établissement, en juillet 1971, par les Services de l'Équipement des Hauts-de-Seine, d'un premier projet de plan d'occupation des sols de la commune. Ce projet a fait l'objet, en janvier 1972, de la part de la Mairie de Meudon, d'un questionnaire adressé aux membres de la Commission extra-municipale d'Urbanisme, commission dans laquelle notre Comité était largement représenté.

Notre Comité a étudié très sérieusement ce projet de P.O.S. qu'il a jugé inacceptable, car :

— Il permettait de porter à 85 000 la population totale de la commune qui était évaluée à 58 000 (35 000 à Meudon-Ville et 23 000 à Meudon-la-Forêt). Le recensement de 1968 indiquait 51 284 (31 829 à Meudon-Ville et 19 455 à Meudon-la-Forêt). En réalité, d'ailleurs, le recensement de mars 1975 a donné 53 425 habitants seulement : 31 974 pour Meudon-Ville et 21 451 pour Meudon-la-Forêt.

— Il entraînait une densification de l'habitat incompatible avec le caractère résidentiel dont le maintien était demandé par la quasi-totalité des Meudonnais.

Notre Comité a été ainsi amené à étudier un contre-projet qui a été adressé, avec un rapport très détaillé, à la Mairie. Ce projet a servi de base de travail à la Commission extra-municipale d'Urbanisme qui, à sa quasi-unanimité, a été d'accord avec nos propositions, qui correspondaient à une population de 65 000 habitants.

Les services techniques de la Mairie ont ainsi été amenés à refaire un nouveau projet de P.O.S. tenant compte en grande partie, mais pas totalement, de nos suggestions. Ce nouveau projet, qui sert actuellement de base pour l'instruction des permis de construire, a fait l'objet, en mai 1974, de la part de la Mairie, d'un questionnaire et d'une exposition pour l'information de la population. Il a été approuvé par le Conseil municipal en novembre 1974 et transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine en vue de sa mise au point par le « Groupe de Travail » réglementaire composé de représentants des services de la Préfecture, de l'Etat et de la Commune. Mais, contrairement au texte paru dans le numéro de janvier de « Meudon 76 », cette mise au point n'est pas encore terminée et la Direction départemen-

tale de l'Équipement n'a pas encore les éléments pour procéder à l'établissement du document définitif à soumettre à l'enquête publique.

Notre Comité peut se féliciter des résultats qu'il a déjà obtenus pour l'établissement du nouveau P.O.S. établi par la Mairie, et des modifications sur lesquelles le Maire lui a, d'ores et déjà, donné son accord, en particulier l'établissement d'une marge de reculement au voisinage du carrefour de la rue Marcel Allégot et de l'avenue du 11-Novembre en vue d'obtenir une homogénéité des constructions à ce carrefour, ainsi que l'extension, au voisinage du boulevard Anatole-France, du secteur d'habitation résidentielle prévu au nord de la voie ferrée de Paris-Montparnasse.

Notre Comité a l'intention de continuer son action, soit par des démarches auprès de la Mairie, soit, en dernier ressort, lors de l'enquête publique, sur les points restant en litige, dont je vous citerai les principaux :

— limitation à 1, au lieu de 1,3 des C.O.S. des secteurs d'habitation et commerces ;

Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur
C^{ie} La Providence
Vie — Accidents
Vol — Incendie

28 bis, rue de la République
Meudon
Tél. 027-16-13

SOINS ESTHETIQUES du visage et du corps

Parfumerie - Etais
Cadeaux - Jouets

LES EPHÉLIDES

16, rue Marcel-Allégot - Tél. 027-11-07



GARAGE RABELAIS CITROEN MEUDON

Location CITER
Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 626-45-50

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO
JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE
PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 027-19-87

— classement en secteur d'habitations basses et petits collectifs, avec C.O.S. de 0,7, comme dans les secteurs environnants, du secteur situé le long de l'avenue Galliéni, entre la rue Paul-Houette et la route des Gardes, actuellement classé en zone d'habitations et commerces avec C.O.S. de 1,3 ;

— classement en zone d'habitations collectives avec espaces verts, au lieu d'habitations et commerces, du secteur situé à l'ouest de la voie S.N.C.F. des Invalides, aux abords de la Gare de Meudon-Val-Fleury, secteur qu'il n'y a pas intérêt à densifier, la circulation y étant déjà très difficile ;

— classement en secteur d'habitation résidentielle, ou à la rigueur en habitations basses avec C.O.S. de 0,4, du secteur compris entre la limite de Sèvres vers le parc des Bruyères, l'avenue du 11-Novembre, la rue Ernest-Renan et la rue Dumont-d'Urville.

Sur le projet de P.O.S. de la Mairie figurent un certain nombre d'alignements de sauvegarde pour les voies nationales, départementales et communales. Parmi les voies départementales figure la route des Gardes (C.D. n° 181), avec un alignement de 16 m, alors qu'il existe, depuis longtemps, un alignement de 20 m, contre lequel le Comité et la Mairie ont uni leurs efforts, estimant qu'un alignement à 16 m est suffisant pour deux voies de circulation, des trottoirs plantés d'arbres et une possibilité de stationnement. La Direction départementale de l'Équipement, défavorable à cette réduction de l'alignement, instruit en fonction de l'alignement à 20 m les demandes de permis de construire et prescrit en conséquence les cessions de terrain au domaine public. Mais, aucun projet d'élargissement des voies de circulation n'étant envisagé, elle est disposée à planter des arbres sur les trottoirs ainsi élargis ainsi que cela a été réalisé à l'aplomb du Coteau des Gardes.

D'autre part, à la suite d'une nouvelle et récente démarche du Maire auprès de la Direction de l'Équipement, celle-ci a accepté d'étudier les répercussions qu'aurait, sur les emprises des riverains, un alignement réduit à 16 m.

Nous avons donc bon espoir que cet alignement sera adopté et sera concrétisé sur le P.O.S. définitif.

Nous insisterons également sur un point. Des bruits continuent à circuler concernant un élargissement projeté de la route des Gardes. Nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien, pour le moment tout au moins et *comme dans le cas de la Rocade nous considérons qu'il n'y a nul besoin de mobiliser les Meudonnais sur ce sujet, mais nous ne manquons pas de le faire si un danger se précisait.*

La route des Gardes par contre va être élargie entre la rue de Vaugirard et le boulevard Anatole-France. Cet élargissement à 4 voies permettra de tourner à gauche facilement dans la rue de Vaugirard en descendant, et dans le boulevard Anatole-France en montant.

L'alignement des nouvelles constructions permet de porter à 2 m la longueur du trottoir côté numéros pairs et à 4 m côté des numéros impairs. Sur ce dernier côté seront plantés des arbres et des emplacements de stationnement longitudinaux seront aménagés.

Pour la voirie communale, un certain nombre d'alignements, en particulier pour les sentiers, figurant sur le projet de P.O.S. primitif, ont été supprimés. Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir la suppression de celui de la rue de l'Orphelinat, d'ailleurs réduit à 8 m. Nous continuerons nos démarches pour l'abandon de cet alignement particulièrement nuisible au point de vue du site.

Le Plan d'occupation des Sols doit comprendre un règlement d'urba-

nisme. Un premier projet, établi par la Mairie, a été examiné par la Commission extra-municipale d'Urbanisme, et nous avons été amenés à y suggérer de nombreuses modifications ; la Mairie nous a donné accord sur plusieurs d'entre elles, et ses services techniques préparent un nouveau projet de règlement, tenant compte d'ailleurs d'un nouveau règlement type départemental paru récemment. Nous étudierons avec beaucoup d'attention ce nouveau projet et, dès maintenant, nous avons suggéré qu'il contienne une réglementation spéciale pour un certain nombre de secteurs :

— Les abords de l'avenue du Château : la réglementation actuelle, dont la Mairie et les Bâtiments de France tiennent compte pour l'instruction des demandes de permis de construire, intéresse une zone de 100 m de largeur de chaque côté de l'Avenue. Cette réglementation, mise à jour, devrait être incorporée dans le règlement d'urbanisme. Compte tenu des zones non ædificandi prévues en bordure de l'avenue et pour éviter une densification exagérée sur la partie constructible, il est nécessaire de ramener le C.O.S. autorisé à 0,4 sur les propriétés riveraines.

— Le lotissement du Château de Bellevue, secteur compris entre l'avenue du 11-Novembre et la limite de Sèvres, classé en habitations résidentielles avec C.O.S. de 0,4. Ce secteur a fait l'objet d'une réglementation par arrêté préfectoral.

— Le quartier du Val, pour lequel le Comité s'emploie à trouver la meilleure formule pour sa rénovation.

— Les terrains de l'O.N.E.R.A., qui doivent être libérés vers 1980, et qui ont été « réservés » par le Ministre de l'Équipement. Il est nécessaire de prévoir une réglementation pour éviter la construction de bâtiments publics ne répondant pas aux conditions de l'urbanisme souhaité pour Meudon.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON - Tél. 626-26-60 et 626-27-26

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

**35, rue de la République
92 - MEUDON**

Tél. : 027-13-81

**Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité**



**111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 027-13-53**

**Jusqu'à fin décembre :
promotion sur la literie et les salons**

**GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX**

III. - Plan de Circulation

A la demande de la Mairie, la Direction départementale de l'Équipement a fait étudier un « plan de circulation » destiné non seulement à éviter les embouteillages, mais aussi et surtout à faciliter la circulation des autobus et à assurer une meilleure sécurité des piétons. Cette étude concerne l'aménagement de certains carrefours, la création de sens unique, soit pour la totalité des véhicules, soit pour les poids lourds seulement. Elle suppose le maintien intégral de la voirie existante avec ses caractéristiques actuelles, à l'exception de quelques diminutions de largeur des trottoirs. Il s'agit donc de propositions qui pourraient être réalisées rapidement et sans atteinte au tissu urbain.

Deux carrefours ont déjà été aménagés :

- à Meudon-Ville, rue de la République au voisinage de l'Église Saint-Martin,
- à Meudon-la-Forêt, le carrefour des Arbres-Verts au débouché de la route des Sept-Tournants.

Les études relatives aux autres carrefours ont été confiées par la Direction de l'Équipement à un bureau d'études, la S.E.R.E.T.E.S qui, après une étude statistique sur la circulation à ces carrefours, a proposé différentes solutions. Il s'agit des carrefours suivants :

- le carrefour Rabelais,
- le carrefour Jean-Jaurès, au voisinage de la gare Val-Fleury,
- les carrefours de Meudon-la-Forêt.

La Direction de l'Équipement a également étudié les aménagements de deux carrefours particulièrement sensibles :

— celui de la Ferme, à la limite d'Issy-les-Moulineaux, et celui de la Fourche.

Les aménagements proposés pour ces carrefours ont fait l'objet du numéro de juin de « Meudon 75 ». Ils ont été soumis à la Commission extra-municipale d'Urbanisme et étudiés par notre Conseil, qui a été amené à faire à la Mairie un certain nombre de suggestions. Sans entrer dans des explications détaillées qui demanderaient un exposé sur des plans à une échelle suffisante, nous pouvons donner les indications suivantes :

— Pour le carrefour Rabelais, la solution proposée en dernier ressort (solution n° 3), avec sens unique (dans le sens de la montée), dans la partie de l'avenue Jacqueminot comprise entre la place Rabelais et la rue du Colonel-Renard, et sens unique (en direction de la rue de la République) de la partie de la rue du Colonel-Renard comprise entre l'avenue Jacqueminot et la rue de la République, est valable à condition d'inclure dans l'aménagement des feux de signalisation le débouché de la rue de la Bourgogne.

Il est rappelé que cet aménagement avait été demandé dans plusieurs réponses au questionnaire de la Mairie au moment de l'exposition sur le P.O.S. Il permettra une meilleure circulation des piétons et des voitures et il n'est pas question de supprimer les jardins de la place Rabelais pour y installer un parking.

— Pour le carrefour Jean-Jaurès, l'aménagement n° 3, obligeant à désolidariser les itinéraires aller et retour des autobus, est préférable si la R.A.T.P. admet cette modification de ses itinéraires. Il comporte

la rue de Paris et la rue Banès en sens unique en descente et l'avenue Louvois en sens unique en montée; l'avenue Jean-Jaurès restant à double sens.

— Les solutions proposées pour les carrefours de la Fourche et de la Ferme consistent en aménagements d'îlots directionnels et l'installation de feux tricolores à deux phases, coordonnés entre les carrefours et comportant trois programmes pour tenir compte des différents flux d'heure de pointe du matin et du soir, ainsi que du trafic en heures creuses. Mais la solution n'est pas seulement du ressort de la commune de Meudon, car les bouchons à ces carrefours sont surtout le fait d'un manque de fluidité de l'avenue de Verdun sur la commune d'Issy-les-Moulineaux et d'un flux de transit aux heures de pointe en provenance du plateau de Clamart. Seule une concertation entre les trois communes pourra apporter des améliorations aux difficultés actuelles.

— Enfin, pour Meudon-la-Forêt, les cinq variantes proposées n'évitaient pas, aux heures pleines du matin et du soir, à travers les diverses avenues de Meudon-la-Forêt la circulation de transit en provenance ou en direction de Vélizy. Il a été demandé que ce trafic soit canalisé sur l'avenue de Villacoublay, en aménageant les carrefours situés à ses deux extrémités et dont l'un se trouve sur la commune de Clamart.

Dans sa délibération sur le plan de circulation proposé à la commune, le Conseil municipal a adopté, dans son ensemble, les suggestions de notre Comité. Les services de l'Équipement font actuellement une nouvelle étude conforme à la délibération du Conseil municipal.

IV. - Avenue du Château

Après l'achèvement de la restauration de l'avenue qui, croyons-nous, donne toute satisfaction aux promoteurs, l'inauguration officielle, organisée par la Mairie a eu lieu le 6 novembre dernier, par M. Jarrot,

Ministre de la Qualité de la Vie, en présence de très nombreuses personnalités.

Elle s'est terminée à l'Orangerie

où M. Guillaud a exposé au Ministre et aux personnalités l'action de notre Comité en faveur de la qualité de la vie à Meudon, en collaboration confiante avec les élus locaux ; sans énumérer les actions que le Comité

Aux tout Petits

Nouveautés
Layette

Bonneterie
Lingerie

Maison DORA

11, rue Banès - MEUDON

Tél. 027-19-44

Allo 027-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien
Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ager

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

CRÉDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES



APPELEZ LE
027-10-07

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

SONT GRATUITS

◆ TOUTES ASSURANCES

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ TOUTES COMPAGNIES

NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.

NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET :
1 bis, Rue Roudier - 92190 MEUDON.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).

COLLECTIONNEUR

achète cher tous jouets 1880-1950 :
trains, autos, bateaux, jeux d'optique, etc...

DENIS OZANNE

26, Av. Jacqueminot, 92190 MEUDON - 027-10-83

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

devait entreprendre dans l'avenir, il a insisté sur le projet de rénovation de la Grande Perspective. Après un vin d'honneur offert par la Mairie, le Ministre et les personnalités ont visité une exposition de documents, prêtés par M. Roux-Devillas, montrant les châteaux de Meudon à différentes époques. Cette exposition a été organisée et commentée par notre vice-président M. Jantzen, architecte en chef des Monuments Historiques.

Auparavant, et pour fêter agréablement l'achèvement des travaux de l'avenue, une soirée dansante a été organisée le 31 mai 1975 dans l'Orangerie, par Mme Goubelin, membre de notre Conseil. Cette manifestation a eu un tel succès que l'Orangerie n'a pu accueillir toutes

les personnes qui auraient désiré y participer. Les 450 assistants ont, croyons-nous, particulièrement apprécié cette manifestation.

Les responsables du Comité se sont appliqués à éviter la détérioration de l'Avenue par les voitures qui, sans respect pour la beauté du site, stationnent en dehors des parkings ou traversent les pelouses. Ils ont suggéré à la Mairie la pose de protections tubulaires en bordure des pelouses dans les endroits les plus sensibles. Ces protections ont été très efficaces ; elles doivent être complétées par d'autres que la Mairie doit faire poser prochainement.

L'entretien est assuré par deux jardiniers de la Mairie, qui font parfaitement leur travail. Une campagne de réfection du gazon, aussi

bien sur les tapis verts que sur les bétons-gazon, est actuellement en cours, avec des semences spéciales pour terrains à l'ombre.

Il reste à résoudre le problème des bancs qui, malgré toutes nos démarches, n'ont pu être posés pour le printemps comme nous l'espérons.

Les services des Affaires Culturelles estiment que ces bancs, considérés comme du mobilier, doivent être à la charge de la Mairie, mais ils tiennent à ce qu'ils soient dignes du caractère « royal » de l'avenue. Ils ont donc dessiné un modèle dont le coût très élevé n'a pu être accepté par la Mairie. Celle-ci leur a proposé des modèles plus courants, mais ils ne les ont pas trouvés assez esthétiques.

V. - La Grande Perspective

Il en a été sommairement fait mention dans nos précédents bulletins. Il s'agit de la restauration de la Grande Perspective, projet que nous étudions et souhaitons voir aboutir.

Nous avons à Meudon le grand privilège d'avoir encore, matérialisé dans le Domaine de l'Observatoire, ce qui fit le faste de notre passé : la Terrasse, l'Orangerie, les Jardins, l'Etang Hexagonal... Quelle tâche exaltante que de tenter de faire revivre la majesté de ce site et de l'ouvrir au public ! Tel est en effet notre but.

Mais qu'est-ce que la Grande Perspective ?

M. Jantzen, architecte en chef des Monuments Historiques, vice-président de notre société, secrétaire général de la société des Amis de Meudon, va vous l'indiquer :

M. Jantzen précise tout d'abord ce qu'est la Grande Perspective en s'aidant d'une vue aérienne et d'un plan. Voici brièvement résumé l'exposé de M. Jantzen :

Les différentes parties de la Grande Perspective sont l'avenue du Château, la Grande Terrasse, l'Orangerie et son parterre, les jardins, l'Etang hexagonal, le Tapis vert. A l'ouest se situe le domaine scienti-

fique de l'Observatoire et à l'est la Villa Molière et son jardin.

Les grands noms qui ont jalonné son histoire sont aussi les grands noms de l'Histoire de France.

En 1520 Antoine Sanguin, grand aumônier de France fit commencer la construction d'un château que l'on devait appeler le Château Vieux. Puis se succédaient la duchesse d'Etampes, le cardinal de Lorraine qui ajouta l'Orangerie, véritable chef-d'œuvre qui figure dans les traités classiques d'architecture, le grand dauphin qui fit construire le Château Neuf, l'une des dernières œuvres de Mansart, Louis XV, Louis XVI, Napoléon I^{er}...

C'est en 1878 que Janssen se vit attribuer le Domaine Royal qui devint alors Domaine Scientifique de l'Observatoire et il l'est toujours.

C'est Le Nôtre, qui, à la demande de Louvois, fut le véritable créateur de la Grande Perspective.

Actuellement le Domaine est géré par le Secrétariat d'Etat à la Culture, le Ministère de l'Education Nationale en est l'affectataire et l'Observatoire de Meudon l'occupe.

Si les bâtiments ont beaucoup souffert, le Château Vieux a été détruit accidentellement sous la

Révolution et le Château Neuf mutilé en 1871, par contre son implantation, que l'on pourrait appeler géographique, demeure intacte. Il n'y a donc pas d'impossibilité absolue à sa restauration.

On demande sa rénovation, entre autres pour créer un vaste domaine public culturel avec tout ce qu'entraîne une telle affectation. C'est ainsi par exemple que l'Orangerie, qui n'est pas ouverte au public, retrouvait vie avec les concerts, le théâtre, les expositions...

La Grande Perspective restaurée, deviendrait l'un des plus beaux joyaux de la Grande Couronne de Paris, à une dizaine de kilomètres de Notre-Dame.

Mais où en sommes-nous dans l'avancement de ce projet ?

Je n'entrerai pas dans le détail, mais nous avons effectué plusieurs démarches auprès de personnalités importantes du Secrétariat d'Etat à la Culture afin d'exposer la situation et de demander leur soutien. Je dirai qu'il nous a été accordé et que nous sommes raisonnablement optimistes. Mais notre action, aussi bien engagée soit-elle, nécessitera encore beaucoup de visites. Nous vous tiendrons informés de notre action.

Il faut souligner que le Maire de Meudon avait fait figurer la rénovation de la Grande Perspective dans le questionnaire qui a été adressé à chaque Meudonnais lors de la discussion du P.O.S. Les réponses avaient été favorables à la presque unanimité.

M. Gauer a bien voulu nous associer aux démarches qu'il a entreprises pour lancer ce projet et nous l'en remercions. M. H. Wolf s'en est déjà occupé à l'échelon départemental. Nous savons que nous pouvons compter sur son très efficace soutien.

Je désirerais exprimer tous nos remerciements à notre Vice-Président Délégué, M. Julien-Lafferrière, qui a fourni un travail considérable de présentation, plans, cartes, etc.

VI. - Commission des Espaces Verts

Depuis notre dernière Assemblée Générale, notre Commission des Espaces Verts, présidée par M. Roux-Devillas, a tenu plusieurs réunions auxquelles ont assisté notamment M. Mercier, Directeur Général des Services Techniques de la Mairie, avec lequel ont pu être examinés les aménagements projetés ou réalisés par les services municipaux.

La Commission compte maintenant, parmi ses membres, Mme Guézennec, animatrice, avec Mme Ader, de la Campagne « Fleurir Meudon » qui se traduit chaque année par de nombreux prix attribués aux décorations florales réalisées par les Meudonnais dans leurs jardins, sur leurs balcons, ou devant leurs fenêtres.

Mme Guézennec vient de fonder l'Association des « Amis des Fleurs et Jardins de Meudon ». Le Comité est heureux de la création de cette association et de la collaboration qui se noue entre les deux sociétés.

M. Mercier a rappelé les nombreuses réalisations effectuées récemment par la Mairie ou actuellement en cours :

— plantations avenue du 11-Novembre,

— aménagement d'un jardin sauvage au pied de la Grande Terrasse,

— remise en état du jardin du Musée,

— rénovation de l'Abreuvoir avenue de la République,

— plantation d'un cèdre de grande taille au voisinage de l'Ecole maternelle des Sablons,

— aménagements de plusieurs petits jardins pour éviter des dépôts d'ordures et des stationnements sauvages :

• à l'angle de la rue des Galons et de la rue des Longs-Réages,

• à l'angle de la rue des Galons et de la rue de l'Arrivée,

• à l'angle de la rue Charles-Desvergnés et du Pont des Jardies,

• à l'angle de la rue d'Arthelon et de la ruelle des Ménagères,

• à l'angle de la rue d'Arthelon et de la rue du Haut-Arthelon,

• dans la rue des Clos-Moreau,

— plantation d'un très beau cèdre à l'Ecole maternelle des Sablons.

M. Mercier a exposé les projets pour 1976, qui comprennent en particulier :

— l'aménagement de l'avenue Jacqueminot, côté des numéros impairs, avec emplacements de stationnement en béton-gazon et pelouses protégées par une haie, dans les parties restantes,

— l'aménagement du Square Conté, au voisinage de l'église Saint-Martin,

— l'aménagement du sentier des Pierres-Blanches et du sentier des Basses-Pointes,

— un aménagement floral des carrefours de Gaulle et de Lattre-de-Tassigny à Meudon-la-Forêt.

Ces aménagements seront réalisés grâce aux fleurs produites dans les serres que la ville vient d'aménager dans le domaine de Villebon.

Les Services départementaux de l'Équipement sont disposés à réa-

liser un important aménagement de l'avenue Galliéni, avec des espaces verts sur les trottoirs. Le projet de l'Équipement a été étudié par notre Comité et en particulier par M. Clouzeau que nous remercions, qui a suggéré un certain nombre de modifications, approuvées par la Mairie et les services de l'Équipement. Mais aucun aménagement ne pouvait être réalisé sans éviter le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Cette condition vient d'être réalisée grâce à un accord passé entre le Maire et la Maison de Retraite des Médecins qui met à la disposition, naturellement à titre onéreux, les 65 places de stationnement disponibles dans son parking souterrain. Les travaux effectués sur les trottoirs de l'avenue par E.D.F. et la Cie des Eaux venant d'être terminés, la Mairie a demandé à l'Équipement de commencer les aménagements de voirie le plus tôt possible, de manière à ce que les plantations puissent être effectuées à l'automne.

Le Comité a suggéré un certain nombre d'autres réalisations, parmi lesquelles :

— l'aménagement du Square Aristide-Briand, qui pourrait être lié à celui de l'avenue Galliéni,

— un meilleur aménagement de la place Rabelais,

— un aménagement du talus de la voie ferrée le long de l'avenue Jean-Jaurès, qui est d'ailleurs du ressort de la S.N.C.F. et non de la Mairie,

— des plantations de tilleuls ou de peupliers devant le pan coupé formé par le mur aveugle des Usines Chausson, de manière à rendre plus agréable le triste carrefour des Moulineaux,

— la disparition des broussailles et des ronces rue de l'Orphelinat et rue des Vertugadins.

Le Comité a demandé que la Mairie prenne des dispositions pour améliorer, en été, l'entretien de ses plantations.

Le Comité s'est préoccupé de l'affichage et de la publicité qui défigurent l'ensemble de la commune. Sur la presque totalité de

Meudon-Ville la publicité est interdite, soit parce que le territoire intéressé est inscrit à l'inventaire des Sites Pittoresques, ou situé dans la zone de protection de monuments historiques, soit parce que la publicité y est interdite par arrêté préfectoral. La plus grande partie des affiches existantes est donc non réglementaire et il appartient à la préfecture de faire respecter le règlement. Le Comité a procédé à un inventaire très complet de ces affi-

ches dont il a remis la liste à la Mairie et qui atteint presque la centaine. La Mairie doit demander à la Préfecture de prévenir les intéressés en commençant par exiger l'enlèvement des affiches les plus gênantes.

D'autre part, le Comité a proposé qu'un arrêté préfectoral interdise l'affichage sur tout le territoire de la Commune et notamment à Meudon-la-Forêt.

VII. - Le Val

Ce quartier mérite une attention particulière, mais il est actuellement sérieusement dégradé. A la suite d'une visite que nous avons faite, il est apparu que, pour envisager une protection efficace, une étude

devait être entreprise au préalable par un architecte-urbaniste, afin de dresser un inventaire précis de l'état actuel des lieux et des immeubles. Ce n'est qu'à la suite de cette étude que les modalités administra-

tives de la protection pourront être envisagées.

M. le Maire a bien voulu donner son accord sur cette étude.

VIII. - L'île Saint-Germain

Nous vous annonçons une bonne nouvelle : Au Conseil des Ministres du 24 décembre 1975, le projet de l'implantation du Port de Paris a été abandonné, ce qui libère environ une dizaine d'hectares et a des conséquences très importantes sur l'environnement.

Meudon y était directement intéressé, car l'implantation du Port aurait posé pour notre ville de sérieux problèmes de transport.

La création d'espaces verts, pour les Meudonnais et particulièrement pour les habitants du Bas-Meudon, est d'une grande importance.

Notre Comité s'intéressera de très près à la rénovation de l'île Saint-Germain.

Notre Comité avait suivi avec

attention l'action menée par un syndicat comprenant les communes de Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Meudon, et présidé par M. Gorse.

Meudon y était directement intéressé, car l'implantation du Port aurait posé pour notre ville de sérieux problèmes de transport.

IX. - Meudon-la-Forêt

Lors de sa dernière séance du Conseil, le Comité a décidé de faire un effort tout particulier pour Meudon-la-Forêt.

ont été invoqués certains des grands problèmes qui se posent à Meudon-la-Forêt : chauffage, environnement, sécurité, circulation, parkings... Il s'agissait avant tout de faire un large tour d'horizon d'information.

Il a été convenu :

A cette fin, le 3 avril, se sont réunis à Meudon-la-Forêt des représentants du Comité d'Entente Forestois (C.E.F.), sur l'initiative de M. Cohen-Scali. Etait présent, entre autres, M. Ricaud, avec des représentants de notre Bureau et de notre Conseil.

— Que notre Comité se préoccuperait, en liaison avec le C.E.F., plus spécialement des problèmes intéressant l'environnement posés à l'agglomération forestoise.

— Que Mme Cohen-Scali, qui animera la Commission « Espaces Verts » du C.E.F., représentera cette dernière dans son homologue de notre Comité présidée par M. Roux-Devillas. Mme Cohen-Scali en fait d'ailleurs déjà partie.

Il a été entendu qu'au cours d'une prochaine visite à Meudon-la-Forêt nous définirions d'une façon précise les premiers objectifs à atteindre.

Au cours de cet entretien informel,

X. - Plaque Commémorative sur la Maison Redouté

Conformément à une tradition datant de plusieurs années, mais interrompue l'année dernière par suite des manifestations prévues pour l'inauguration de l'Avenue du Château, notre Comité représenté par son Président d'honneur, M. Huré, et la Société des Amis de Meudon continuent leur campagne de pose de plaques sur les propriétés où habitèrent des personnalités éminentes qui honorèrent notre cité.

Cette année, nous envisageons de rappeler le souvenir de Pierre-Joseph Redouté, qui résida de 1805 à 1840 grand-rue de Fleury, actuellement rue de l'Orphelinat.

Le peintre P.-J. Redouté, belge d'origine, est universellement connu par ses planches botaniques, en particulier par son ouvrage « Les Roses » qu'il fit paraître en 1817. Il donna des leçons à Marie-Antoinette,

à Joséphine, à Marie-Louise et à la Duchesse de Berry.

La rue de l'Orphelinat étant actuellement interdite à la circulation à la suite d'un effondrement de la chaussée, la pose de la plaque commémorative ne pourra avoir lieu qu'à l'automne. Cette plaque sera dévoilée par M. le Maire, probablement le 2 octobre.

XI. - Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien

Vous savez que notre Comité est affilié à l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien. Le président et le vice-président délégué du Comité font partie du Conseil de l'Union et ont participé régulièrement à ses travaux.

L'action de l'Union est actuellement orientée sur deux problèmes qui n'intéressent pas directement Meudon, mais sur lesquels notre Comité se doit d'apporter son soutien à l'Union. Il s'agit :

- de la A 86 dans l'Ouest de la région parisienne,
- de la liaison intercommunale Ouest ou L.I.O.

La A 86 est un périphérique situé à une dizaine de kilomètres à l'extérieur de Paris et dont certains tronçons, destinés à résoudre les problèmes de circulation les plus urgents, ont été réalisés, comme la partie reliant le Sud de Versailles à l'entrée de Fresnes par Petit-Clamart

en évitant Antony et Chatenay-Malabry. Dans l'Ouest-Parisien, entre Rueil-Malmaison et le Pont-Colbert au Sud de Versailles, cette voie, quel que soit son tracé, détruirait le tissu urbain de plusieurs communes et saccagerait les forêts comme le Bois de Saint-Cucufa et le Bois de Fausses-Reposes. Les maires des communes intéressées, soutenus par les populations et les associations de sauvegarde locales, sont violemment opposés à sa réalisation, qui ne leur paraît pas nécessaire et estiment que les dépenses très importantes (entre un et deux milliards de francs) trouveraient certainement de meilleures utilisations, par exemple dans l'amélioration des transports en commun. L'Union de l'Ouest-Parisien soutient activement l'action des municipalités sur ce problème. La décision définitive doit être prise par le Président de la République.

La liaison intercommunale Ouest ou L.I.O. constitue, avec la L.I.S.

ou liaison intercommunale Sud, la R.I.H.S. ou rocade intercommunale des Hauts-de-Seine. Il s'agit de voies départementales, donc du ressort du Conseil Général. Si la L.I.S. a été abandonnée par ce Conseil sur les communes de Meudon, Chaville et Ville-d'Avray, la L.I.O., qui apporterait aux communes intéressées des nuisances semblables à celles que la L.I.S. aurait apportées à Meudon, est violemment contestée notamment par les associations de sauvegarde de Rueil et de Garches. Là aussi, l'Union de l'Ouest-Parisien apporte son appui à ces deux associations pour faire abandonner le projet de L.I.O. par le Conseil Général.

Enfin l'Union de l'Ouest-Parisien a étudié le projet de loi sur la protection de l'environnement actuellement en cours d'examen à l'Assemblée Nationale et a demandé aux parlementaires avec lesquels elle est en rapport de déposer des amendements améliorant l'efficacité du projet de loi.

XII. - Vivre à Clamart

Il vient de se constituer à Clamart un Comité de Sauvegarde des Sites, dénommé « Vivre à Clamart ». Il a

été convenu que nous nous informions mutuellement des questions pouvant intéresser nos deux associa-

tions ; en particulier celles relevant de la circulation et de la Grande Perspective.

XII. - Quatre Siècles d'images Meudonnaises

Enfin, je voudrais signaler que le Comité a contribué très largement à la rédaction de l'ouvrage « Quatre Siècles d'Images Meudonnaises », édité par la Mairie, qui a eu un très

grand succès auprès de la population.

Sur les neuf membres du comité de rédaction, sept étaient des mem-

bres de notre Comité, la plupart faisant partie de notre Conseil ou de celui de la Société des Amis de Meudon.

XIII. - Discussion

Voici les principales questions posées et les réponses qui ont été faites :

— Mme Peltier craint que l'action du Comité au sujet du P.O.S., au moment de l'enquête publique, soit inefficace, cette enquête étant, en général, de pure forme et les décisions étant prises avant la mise à l'enquête.

M. Guillaud répond que le Comité continue dès maintenant son action auprès des divers responsables et que ce n'est qu'en dernier ressort qu'il interviendra à l'enquête publique. Il estime que, si les arguments du Comité sont suffisamment convaincants, ils peuvent avoir encore une certaine efficacité.

— M. Jeandel signale l'envahissement de la place Janssen et de ses abords, le dimanche après-midi, par les voitures stationnant sur les pelouses de la place et de l'avenue du Château. M. Laferrière confirme qu'il a constaté le lundi de Pâques, un stationnement continu des voitures, côté des numéros pairs, entre la contre-allée et les tilleuls, en empiétant sur le tapis vert. M. Jantzen fait remarquer qu'un stationnement, en fin de semaine seulement, occasionne peu de dégâts, il en a pour preuve le fait qu'avant les travaux, la seule région où le gazon était conservé était la partie haute où les voitures ne stationnaient qu'en fin de semaine. Il est à craindre cependant qu'après une pluie, le stationnement ne cause des dégâts. Un large échange de vues a lieu au sujet de la surveillance de la circulation dans l'avenue, et il est regretté que la police ne soit pas meilleure.

Un assistant ayant observé qu'il n'existe aucune signalisation interdisant le passage sur les pelouses, il est fait remarquer qu'il ne paraît pas opportun d'y interdire la circulation des piétons, qui ne sera jamais très intense et qui ne devrait pas entraîner de dégradation, mais cette position pourra être révisée.

— Un assistant remarque que l'aménagement du carrefour de Val-Fleury, comportant un sens unique dans l'avenue Louvois, entraînera une augmentation de la circulation dans la rue de Paris, où les trottoirs ont été réduits à la largeur minimum, ce qui sera gênant pour les piétons. Il estime que l'aménagement du carrefour ne lui paraît pas indispensable, la circulation y étant rarement difficile.

M. Guillaud lui demande de lui adresser une note à ce sujet, de manière à permettre au Conseil d'étudier la question.

— Plusieurs forestois seraient heureux que le Comité s'occupe davantage des problèmes de Meudon-la-Forêt.

M. Guillaud répond qu'une première réunion a eu lieu récemment avec les représentants du Comité d'entente forestois et que le Comité est bien décidé à étudier en détail les problèmes qui se posent.

— Mme Peltier demande sur quel projet de P.O.S. sont instruites les demandes de permis de construire.

M. Guillaud répond que depuis septembre 1974 c'est le projet de la Mairie qui est pris en considération.

— Une question est posée sur les étangs par M. Gayral.

M. Guillaud répond que le Comité se préoccupe de la pollution des étangs afin d'en découvrir, les causes et de proposer des remèdes. Le laboratoire de la pêche et de la pisciculture effectuera des analyses et des contacts seront pris avec les responsables de la forêt sur ce sujet.

— Un assistant s'inquiète au sujet de la Grande Perspective de la disparition des terrains de sport. M. Guillaud répond que ce ne sera pas dans l'immédiat et qu'il faudra prévoir, quand le projet sera pris en considération, le réaménagement des terrains de sport sur les terrains de l'ONERA. Les crédits importants seront alors pour cela nécessaires.

Une discussion s'engage alors au sujet de l'ONERA et M. Martin pense que l'on pourrait peut-être conserver le Musée de l'Air. Le Comité s'en préoccupera.

— Mme Giry-Gouret signale que le portail du potager, rue des Capucins, est envahi par le lierre qui risque de le détériorer.

M. Guillaud répond que la question a déjà été soulevée et qu'elle sera à nouveau posée au responsable de l'Observatoire.

— Un assistant suggère une opération de nettoyage de la forêt qui pourrait être faite pour les jeunes. M. Guillaud répond que c'est une bonne solution, qui a déjà été réalisée avec succès à Rambouillet, mais qu'il faut l'organiser avec l'Office national des Forêts, ce qui pourrait être fait après la rentrée.

— La séance est levée à 23 heures.

APPEL...

Beaucoup trop de cotisations n'ont pas encore été versées, ce qui rend difficile la vie du Comité et pose même le problème de la parution du Bulletin. Nous comptons sur vous pour

régler vos cotisations 1975 et 1976

D'avance, merci !

Pour que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon atteigne les buts qu'il s'est fixés, il est indispensable que les membres soient plus nombreux. Faites donc connaître au Secrétariat les noms et adresses des personnes qui sont susceptibles de s'y intéresser ; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

De votre côté, faites de la propagande et des adhérents nouveaux.

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon C.C.P. PARIS 22.465-15.
Membre Adhérent	20 F	
Membre Sympathisant	10 F	